

No de résolution

# Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le cinquième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame.

- -Daniel Grenier, Maire-suppléant Ville de Candiac
- -Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson
- -Frédéric Galantai, Maire Ville de La Prairie
- -Jocelyne Bates, Mairesse Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant

#### 27-09-80 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté;

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2024.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 août 2024.
- 5.- Présentation du rapport d'Aquatech du mois de juin et juillet 2024.
- 6.- Varia
- 7.- Question du public.
- 8.- Levée de l'assemblée.

## 24-09-81

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 4 JUILLET 2024.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2024.

#### 24-09-82 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 1,038,939.04 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 293,830.93 \$ pour un montant total de 1,332,769.97\$.



No de résolution ou annotation 24-09-83

# Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

## CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 août 2024, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

#### 24-09-84 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE JUIN ET JUILLET 2024

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de juin et juillet 2024 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-09-85 VARIA.

Monsieur Favreau pose une question sur un point inscrit à l'ordre du jour.

24-09-86 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public

#### 24-09-87 | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Roy et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire Président de l'assemblée M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

1841